



**COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES**  
**DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**  
Uni Mail | CH-1211 Genève 4  
102 Bd Carl-Vogt | CH-1205 Genève  
Tél. : 022 379 87 99  
E-Mail : [taxesfixes@unige.ch](mailto:taxesfixes@unige.ch)  
Site internet : <https://agora.unige.ch/cgtf>

# Rapport d'activité de la Commission de Gestion des Taxes Fixes pour l'année académique 2022-2023

## Table des matières

1. Introduction .....	3
1.1. Présentation de la CGTF .....	3
1.2. Critères pour l'obtention d'une subvention ordinaire .....	4
1.3. Composition de la Commission .....	4
2. Evolution des subventions et du fonds .....	4
2.1. Deuxième année de reprise après le COVID.....	4
2.2. Subventions ordinaires .....	5
2.3. Subventions extraordinaires .....	6
2.4. Etat du fonds.....	6
2.5. Nouvelles associations enregistrées ou reconnues .....	6
3. Projets soutenus par la Commission.....	7
3.1. Conférences et débats .....	8
3.2. Projections, expositions et événements culturels .....	8
3.3. Journaux et parutions .....	8
3.4. Voyages d'études .....	8
3.5. Divers .....	9
4. Réflexions et actualité de la Commission .....	9
4.1. Travail autour du statut de faïtière facultaire .....	9
5. Conclusion.....	10

## 1. Introduction

La Commission de Gestion des Taxes Fixes (ci-après : la Commission, la CGTF) est un organe prévu par le statut de l'Université, à son article 86. La Commission a pour tâche principale la gestion d'un fonds constitué d'une partie du montant des taxes fixes semestrielles payées par les étudiant.e.x.s et assistant.e.x.s/doctorant.e.x.s immatriculé.e.x.s à l'Université de Genève. Depuis l'approbation du nouveau règlement de la CGTF (ci-après : le Règlement) en juin 2021 par l'Assemblée de l'Université (ci-après : l'Assemblée), la Commission gère un fonds composé de CHF 13.- par taxe fixe semestrielle que paient étudiant.e.x.s et assistant.e.x.s. Celui-ci est de deux natures : la première, qui constitue l'activité principale de la Commission, est destinée à soutenir financièrement les associations d'étudiant.e.x.s et d'assistant.e.x.s de l'Université de Genève dans leurs activités courantes et/ou extraordinaires. Elle est composée de CHF 9,50.- par taxe fixe, et assure également le versement des salaires de la CGTF. La seconde, composée des CHF 3,50.- restant, est destinée au paiement des salaires de la Conférence Universitaire des Associations d'Etudiant.e.x.s (ci-après : CUAE).

Le Règlement régissant le fonctionnement du fonds administré par la CGTF est adopté par l'Assemblée, tel que le prévoit le statut de l'Université (art. 85, al. 4). La Commission soumet également pour approbation à l'Assemblée un rapport d'activité annuel. Tel est l'objet du présent document, qui prend en compte les mouvements financiers du fonds de la Commission entre le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et le 30 septembre 2023.

### 1.1. Présentation de la CGTF

Les associations d'étudiant.e.x.s et d'assistant.e.x.s de l'Université de Genève peuvent bénéficier de deux types de subventions octroyées par la CGTF : les subventions ordinaires d'une part, qui sont allouées aux associations reconnues par le Rectorat et sont proportionnelles à leur nombre de membres immatriculés à l'UNIGE ; les subventions extraordinaires d'autre part, qui sont destinées au financement de projets spécifiques, et sont octroyées sur présentation d'un dossier décrivant en détail le projet ainsi que le montant demandé. Diverses prestations destinées à l'ensemble des associations sont également prises en charge par ce fonds (casiers de stockage, salle de réunion, photocopieuse), ainsi que les coûts relatifs à l'entretien des locaux des associations, situés au 102 boulevard Carl-Vogt.

Le secrétariat offre un suivi des dossiers aux associations qui déposent une demande de subvention. Ce suivi consiste en des conseils généraux pour l'élaboration des demandes, ainsi qu'en des conseils comptables pour la reddition des comptes des associations. Ce travail est primordial et doit être reconduit chaque année auprès des associations, dont les comités changent fréquemment. Il est malheureusement courant que les documents remis au secrétariat soient incorrects ou incomplets. Les secrétaires essaient alors de rencontrer individuellement les personnes actuellement en charge de la trésorerie des associations en question afin de faire un point sur leurs connaissances comptables et de fournir la formation nécessaire à la reddition des comptabilités ordinaires et extraordinaires.

De plus, le secrétariat est à disposition, durant ses heures d'ouverture, pour tout type de renseignements sur l'organisation des associations et sur le fonctionnement de la

Commission. Cette dernière prend régulièrement soin d'informer les associations et leurs membres de la possibilité de contacter le secrétariat en cas de questions.

Depuis son lancement en 2020, la Commission est également responsable de la plateforme associative en ligne Agora, qu'elle continue à perfectionner et alimenter depuis, conjointement avec son webmaster, Frédéric Radeff.

## 1.2. Critères pour l'obtention d'une subvention ordinaire

Chaque année, la Commission s'efforce d'appliquer strictement les critères fixés par son Règlement pour l'octroi des subventions ordinaires. Pour l'obtention d'une subvention ordinaire, le critère principal est le suivant : la comptabilité ordinaire de l'année académique précédente doit avoir été approuvée par le secrétariat de la CGTF et par le service de la comptabilité de l'UNIGE.

Les critères spécifiques concernant les subventions extraordinaires sont détaillés dans les articles 17 à 27 du Règlement.

## 1.3. Composition de la Commission

La Commission est composée de trois membres étudiant.e.x.s ainsi que d'un.e.x membre du corps intermédiaire, élu.e.x.s par l'Assemblée de l'Université (Règlement, art. 1, al. 1 et 2). Y siègent également à titre consultatif un.e.x représentant.e.x du Rectorat ainsi que les deux secrétaires de la Commission.

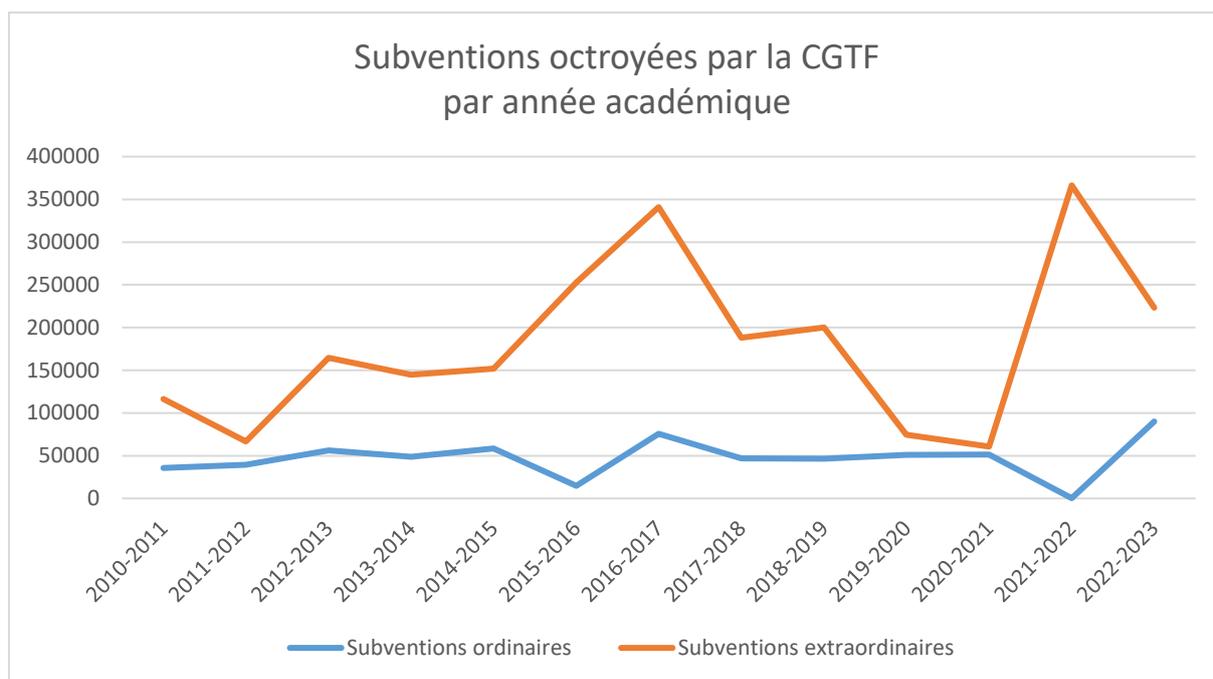
Concernant les membres étudiant.e.x.s, Rosalie Bouhet a conservé sa place de représentante étudiante à la CGTF. Nelson Amici a quitté son poste de présidence de la CGTF en septembre 2022 et Nicolas Rault lui a succédé. Elsa Pais a remplacé Nicolas Rault en tant que membre étudiante.

Irène Courtin a quitté la Commission et Leonhard Unterlechner lui a succédé en tant que représentant du CCER. Mara Gómez, secrétaire permanente depuis août 2020, a quitté ses fonctions fin août 2022. Enora Stein lui a succédé dès septembre 2022. Gerd Rothenberg (conseiller au Rectorat) et Antonio Latella (adjoint à la direction de la DIFE et responsable administratif de l'OVE) participent aux séances de la Commission depuis septembre 2021 en qualité de représentants du Rectorat. Ils se partagent les séances. La Commission remercie chaleureusement Mara Gómez, Irène Courtin et Nelson Amici pour leur engagement et leur travail au sein de la CGTF.

## 2. Evolution des subventions et du fonds

### 2.1. Deuxième année de reprise après le COVID

La CGTF a retrouvé une activité semblable voire plus grande qu'avant la période COVID. Petit à petit, les associations ont organisé de plus en plus d'événements, sollicitant de manière croissante le fonds de la Commission.



Les deux pics (2016-2017 et 2021-2022) représentent les deux années où la CGTF a organisé des appels à projets, faisant nettement augmenter les dépenses des subventions extraordinaires. Les subvention extraordinaires ont donc connu une nette reprise après le COVID, dépassant même les montants pré-COVID.

## 2.2. Subventions ordinaires

Les subventions ordinaires servent à couvrir les frais courants des associations reconnues par le Rectorat de l'UNIGE. Elles sont souvent utilisées pour financer des postes budgétaires non alloués par la Commission lors de l'octroi de subventions extraordinaires. Chaque association de ce type touche une base annuelle de CHF 300.- à laquelle vient s'additionner CHF 5.- par membre inscrit.e.x au sein de l'association et immatriculé.e.x à l'UNIGE. Ces subventions reflètent relativement correctement le nombre d'associations reconnues par le Rectorat et actives durant cet exercice d'une part, ainsi que le nombre d'étudiant.e.x.s montrant un intérêt pour la vie associative universitaire d'autre part. Si d'une manière générale, les subventions ordinaires octroyées par la CGTF constituent un indicateur fiable de l'état général du monde associatif à l'UNIGE, ce sont cependant les subventions extraordinaires qui permettent de saisir au mieux la vivacité de l'activité associative académique au sein de notre Université. Il est important de remarquer que les subventions ordinaires accordées à l'été 2023 sont basées sur les inscriptions d'étudiant.e.x.s de l'exercice précédent (2021-2022).

Durant l'année académique 2022-2023, 128 subventions ordinaires ont été accordées pour un montant total de CHF 90'040.-. A titre comparatif, lors de l'exercice comptable 2021-2022, deux subventions ordinaires avaient été accordées pour un montant total de CHF 810.-. Cette différence s'explique par le fait que les subventions ordinaires 2021-2022 ont été versées au début du mois d'octobre 2022 au lieu d'être versées avant la fin du mois septembre

2022, sortant effectivement de la période comptable. Nous observons donc un effet de rattrapage lors de la période 2022-2023. Ce retard dans le traitement des comptabilités et des ordres de paiement a été dû notamment au départ anticipé de Mara Gómez, cette dernière étant partie en août afin de rattraper des congés qu'elle n'avait pas pu placer le reste de l'année. La charge de travail à la suite de son départ ayant été mal anticipée, le versement des subventions ordinaires a été légèrement retardé. Après cette expérience, nous avons décidé d'avancer le moment de correction des comptabilités, qui se faisait jusqu'ici en août, plutôt en juillet afin de ne plus se retrouver dans une situation similaire dans les années à venir.

### 2.3. Subventions extraordinaires

La Commission a accordé 81 subventions extraordinaires durant l'année académique 2022-2023 et a reçu, grâce au travail des secrétaires, 22 retours de subventions ou remboursements, pour un montant total de CHF 218'302.74.-. Il s'agit d'une augmentation par rapport à l'exercice précédent, durant lequel la CGTF a accordé 41 subventions extraordinaires et reçu 21 retours de subventions pour un montant total de CHF 117'097.36.-. Ces chiffres témoignent directement de la remise en marche du système des subventions extraordinaires suite aux impacts négatifs de la pandémie sur la vie associative au sein de l'UNIGE. À titre comparatif, durant l'année précédant la pandémie, la CGTF a octroyé 88 subventions pour un montant total de CHF 199'977,86.-. Nous sommes donc revenus à un taux d'activité associatif considéré comme normal, voir même plus actif qu'avant le COVID.

La Commission se réjouit de la reprise des activités associatives et continue de suivre l'évolution des finances du fonds avec attention. La sollicitation du fonds étant à la hausse, la Commission reste attentive à son état afin de pouvoir subventionner les différentes associations de manière équitable et pérenne.

### 2.4. Etat du fonds

À l'issue de l'exercice 2022-2023, la réserve s'élève à CHF 170'056.74.-, ce qui constitue une réduction par rapport à l'exercice précédent (CHF 238'669.47.-). La Commission obtient donc un résultat négatif de CHF 68'612.73.-, parfaitement voulu considérant que le fonds n'a pas vocation thésauriser l'argent des étudiant.e.x.s.

### 2.5. Nouvelles associations enregistrées ou reconnues

Chaque année, de nouvelles associations sont créées au sein de l'UNIGE, ce qui témoigne d'une volonté toujours grandissante de la part des étudiant.e.x.s de participer à enrichir la vie associative au sein de l'institution académique. L'année 2022-2023 n'a pas fait exception. Ci-après, une liste des associations nouvellement enregistrées et reconnues par le Rectorat.

#### Nouvelles associations reconnues durant l'exercice 2022-2022 :

- Association faîtière des étudiant.e.x.s en Sciences de la société de l'Université de Genève (AESDS)
- Association des étudiant.e.s en théologie (AET)
- Association des étudiants en Master de Science politique (AEMASPO)

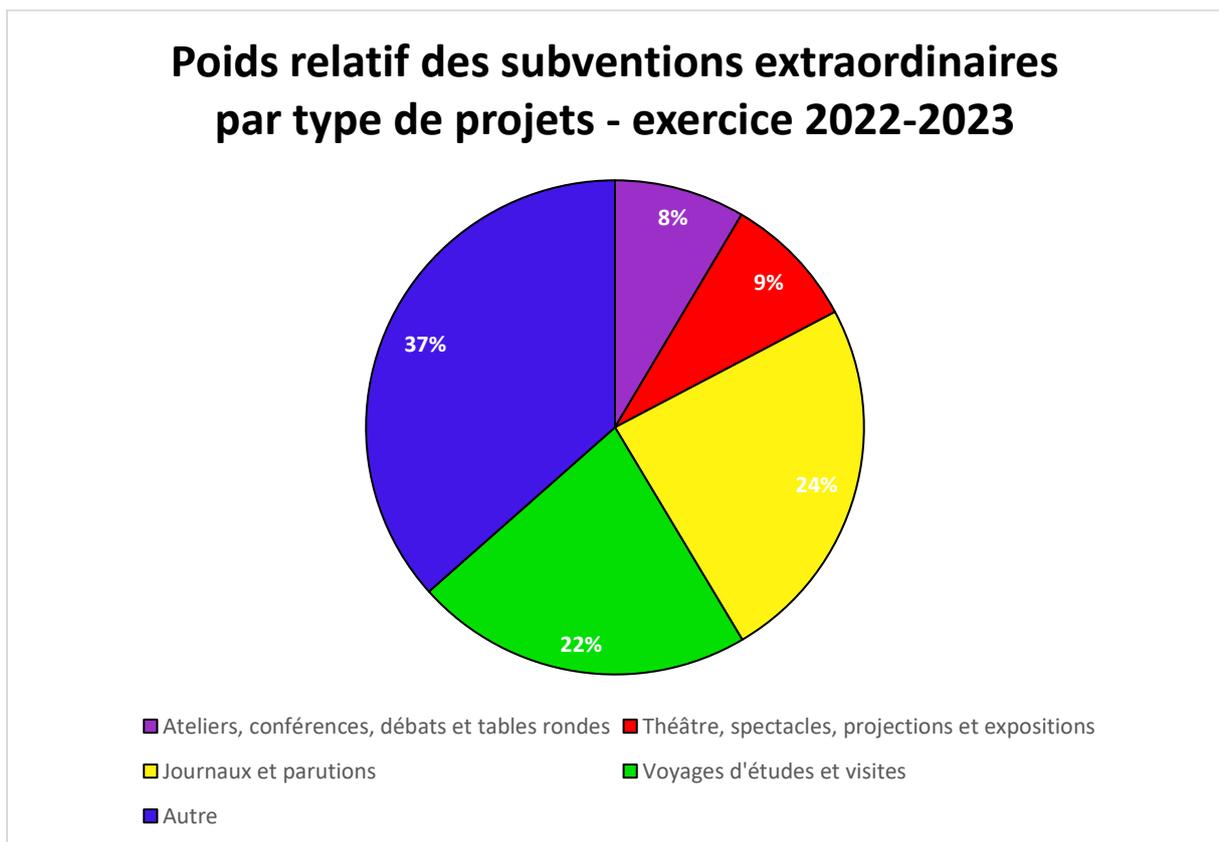
### Nouvelles associations enregistrées durant l'exercice 2022-2023 :

- Association des étudiant-es WeData de l'Université de Genève (WeData)
- Association d'étudiant.e.x.s hispanophones de l'Université de Genève (AGEH)
- Association de la culture juvaidue des étudiant-es de l'Université de Genève (ACJ)
- Association des étudiant-e-x-s de l'Université de Genève pour la défense des animaux (AEDA)
- Swiss LegalTech Association Student Chapter University of Geneva

### Changement de noms d'associations durant l'exercice 2022-2023

- L'association Unicycle enregistrée le 13.06.22 devient « Association des étudiant-e-x-s à vélo de l'Université de Genève »

## 3. Projets soutenus par la Commission



Parmi les 82 subventions extraordinaires octroyées par la Commission durant l'exercice 2022-2023, on note en premier lieu l'importance qu'ont pris les projets « autres » à destination des étudiant.e.x.s comme la campagne de santé mentale de l'ADEPSY, la distribution de protection menstruelle gratuite pour lutter contre la précarité mensuelle de

l'AEMG ou encore le soutien aux permanent.e.x.s de la CIGÛE. On remarque également la continuation de l'augmentation du nombre d'excursions et de voyages d'études, qui ne fait que grandir depuis la fin du COVID-19. Enfin, on note une légère baisse dans la production de journaux et revues qui peut notamment être expliquée par l'augmentation du passage en numérique pour beaucoup d'associations.

### 3.1. Conférences et débats

Au total 24 conférences et ateliers ont été organisés tout au long de l'année sur des thématiques très variées, allant des traditionnels cycles de conférences de philosophie par PhilEAs, à la finale du concours romand d'éloquence organisé par le Club Genevois de débat, à des conférences sur les rôles des psychédéliques dans les sciences ou dans les thérapies par l'ARP (association en recherche psychédéliques), aux Journées d'études médiévales de l'association des jeunes chercheur.se.x.s médiévistes (JCM), ou à la semaine de la diplomatie de SDSA (swiss diplomacy student association).

### 3.2. Projections, expositions et événements culturels

Uni Art a tenu à nouveau une édition de son exposition annuelle multi-arts « *Uni Art fait son live* » et un nouveau projet nommé « Art Box » a vu le jour. La comédie musicale « *Et après ?* » a vu le jour au Casino Théâtre (CoMu Unige). Un spectacle de l'AEATIG en collaboration avec l'AEHES (Association des étudiant.e.x.s de l'atelier-théâtre italien Il Ghiribizzo) « *Il Candelaio* » a été produit, ainsi que le festival d'improvisation FUMIGÈNE organisé chaque année par la Laituge. Différentes projections ont vu le jour donc cycle de projection de films sur « le temps des ouvriers » de la CUAE (conférence universitaire des associations étudiant.e.x.s) ou le ciné-club de la KAM'AF (Association universitaire pour la promotion des cultures africaines). L'AESPRI (association des étudiant.e.x.s en science politique et relations internationales) a également organisé l'exposition « *Sourire des enfants de Gaza* » ainsi qu'un concours photo suivi d'une exposition des œuvres prises pour l'occasion.

### 3.3. Journaux et parutions

Deux numéros ordinaires du journal *International.Ink* de l'AESPRI ont été édités pendant la période. La 10<sup>e</sup> édition de la Revue de l'association des étudiant.e.x.s en histoire de l'art (EKPHRASIS) a été publiée. La CUAE a également édité son agenda-guide annuel, regroupant toutes les informations utiles pour bien entamer un cursus académique à Genève.

### 3.4. Voyages d'études

Les subventions extraordinaires ont permis de financer au total sept voyages d'études et excursions en Allemagne, Hongrie, Hollande, Suisse, Irlande, Suède, Danemark et France. On voit que les destinations sont plus éloignées que l'année dernière, et donc que les restrictions COVID ne sont plus en vigueur, permettant ainsi aux étudiant.e.x.s de viser des destinations diverses.

### 3.5. Divers

Chaque année, divers projets en dehors des conférences, projections, pièces de théâtres, voyages et journaux bénéficient du soutien de la Commission. On y trouve notamment l'AEMG (association des étudiant.e.x.s en médecine générale) qui a distribué gratuitement des protections menstruelles dans les halls des bâtiments universitaire pour lutter contre la précarité menstruelle. Un tournoi de sport inter-associatif et des sorties culturelles ont été organisés par l'AESPRI. Les Welcome Days ont eu un vif succès, coordonnés chaque année par la CUAE. Comme mentionné plus haut, la partie communication visuelle de la campagne de prévention pour la santé mentale des étudiant.e.x.s (ADEPSY) a elle aussi été financée par les subventions extraordinaires.

## 4. Réflexions et actualité de la Commission

### 4.1. Travail autour du statut de faïtière facultaire

Depuis plusieurs années déjà, la Commission travaille en collaboration avec le Rectorat, la CUAE, et les grandes associations issues des différents domaines d'enseignement afin de réfléchir au statut de ces grandes associations qui effectuent un travail de représentation du corps étudiant et associatif au sein de leur UPER/UER appelées communément « faïtières facultaires ».

En effet, ces associations facultaires ne sont actuellement pas reconnues pour leur rôle de représentation des étudiant.e.x.s et des associations au sein des différentes instances de l'Université, ni statutairement, ni financièrement. C'est pourquoi les associations sont arrivées à un accord consistant en la création d'un nouveau statut d'association dite « faïtière facultaire » dans le règlement de la CGTF, permettant à la fois de visibiliser ce travail et de le financer. Ce statut prévoit notamment l'accès à une subvention ordinaire spécialement conçue pour les associations faïtières facultaires.

Le projet a tout d'abord été conçu comme un projet pilote financé à hauteur de CHF 300.- par association issues du fond du Rectorat. Il a s'agit par la suite de trouver une manière pérenne de financer ces faïtières, c'est pourquoi un groupe de travail composé des associations concernées a été créé. Après de nombreuses réunions, un plan de financement a été accepté par toutes les associations puis présenté à l'Assemblée de l'Université du 16 juin 2023 lors de laquelle la proposition de règlement présentée par la CGTF a été rejetée pour être retravaillée. La Commission a alors entrepris un travail de restructuration de la proposition de modification du règlement de la CGTF en collaboration avec les associations concernées, le service juridique de l'Université ainsi que des membres du Rectorat.

### 4.2. Travail de clarification et d'uniformisation des critères des subventions extraordinaires

Les critères d'octroi des subventions extraordinaires de la CGTF reposent sur plusieurs bases : le règlement de la CGTF, le memento de l'UNGE, ainsi que diverses pratiques résultant des réflexions et décisions passées répertoriées dans nos procès-verbaux. Ces informations jusqu'ici éparpillées ont été réunies afin de permettre plus de lisibilité et de transparence des critères de la CGTF auprès des associations et garantir la cohérence et la rigueur des décisions rendues par la Commission. Après que le président ait pu faire un travail de synthétisation des procès-verbaux de la CGTF et de répertoriage des critères issus du memento ainsi que ceux du règlement de la CGTF, la Commission a convoqué une séance extraordinaire le 10 juillet 2023 lors de laquelle tous les critères structurant les conditions d'octroi des subvention extraordinaires ont pu être passés en revue et validés par la

Commission. Le résultat de ces réflexions a été publié sur la page AGORA de la CGTF dans la rubrique « Subventions extraordinaires » sous la forme d'une liste détaillée de ce qui peut être financé ou pas et sous quelles conditions.

## 5. Conclusion

La CGTF a maintenant retrouvé son rythme d'avant la crise du COVID, les demandes de subventions extraordinaires ne cessent d'augmenter, pour les subventions ordinaires beaucoup d'associations tentent actuellement de récupérer leurs comptabilités pré-COVID afin de relancer leurs activités de manière pérenne. Cela demande donc une forte présence de la CGTF auprès de ces associations pour les aider à retrouver les informations comptables et comprendre le fonctionnement et la reprise d'une comptabilité annuelle.

La pertinence du soutien financier, administratif qu'apporte la Commission aux associations de l'UNIGE est donc toujours d'actualité. Si la Commission continue certainement de jouer un rôle important pour la communauté étudiante, elle est également honorée de pouvoir apporter son soutien à une réseau associatif aussi vivant et vivace que celui de l'Université de Genève.